

Interview de Monsieur Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée Nationale.
Propos recueillis par Jean Garrigues, le 5 novembre 2002.

Quelles sont les motivations qui vous ont poussé à entrer dans la vie parlementaire ? Quelle vision en aviez-vous à l'époque ? L'héritage familial, le poids de l'histoire ont-ils joué un rôle dans votre engagement ?

Voilà une question à laquelle il est difficile de répondre. Quelle est la part de l'inné, celle du hasard dans votre propre destin, personne ne peut le dire. Il est vrai que ma « culture » familiale au point de vue politique a toujours été tournée vers l'exaltation de la France et des valeurs républicaines qu'elle doit véhiculer. Péguy, dont mon grand-père était proche, Valéry qu'il admirait, mais aussi Renan dont mon père lisait et relisait le texte de la conférence qu'il avait prononcée en Sorbonne le 11 mars 1882 sur la Nation, ont notamment façonné mon orientation politique. De même, l'attachement de mon père à l'égard du général de Gaulle a impressionné ma formation politique. La conviction, qui était celle de mon père et de mon grand-père, que la défense de la Nation et de la République implique la foi en un rôle actif et positif de l'Etat ne m'a jamais quitté. De même, conséquence de mon « héritage familial » j'ai la certitude que la liberté ne s'oppose pas au pouvoir. Au contraire, elle meurt de l'absence de pouvoir ou simplement d'une insuffisante appréciation par le pouvoir, de ses responsabilités. Oui, l'héritage familial et le poids de l'histoire ont joué un rôle dans mon engagement politique. Il n'y a pas de liberté, d'égalité et de fraternité sans un Etat capable d'imposer son autorité et le respect de la loi. Cet Etat doit pouvoir s'appuyer sur des politiques dont la vocation est de servir.

Souhaitant m'engager dans la vie publique, il m'est apparu évident que c'est au Parlement que je pourrais défendre mes idées. Contrairement aux clichés trop souvent véhiculés par ses détracteurs, la V^e République n'a pas affaibli le Parlement. Elle a, au contraire, permis d'asseoir dans notre pays un régime authentiquement parlementaire conjurant les vieux démons du régime d'assemblée qui conduisirent à leur perte les III^e et IV^e Républiques et les risques d'un présidentialisme excessif. Ma vie de parlementaire, commencée en 1986 après mon élection dans l'Eure, ne m'a jamais déçu. Ma participation aux travaux de l'Assemblée nationale comme député puis comme président de groupe m'a donné d'être au cœur de la vie politique, de pouvoir faire entendre ma voix dans le débat national dont le Parlement est une scène privilégiée.

Vos compétences de juriste vous ont-elles été utiles ?

Naturellement, ma formation de juriste et surtout mon expérience de magistrat ont été une aide précieuse. Il ne faudrait toutefois pas en déduire que seuls les juristes seraient appelés à œuvrer efficacement à l'Assemblée. Elaborer et voter des textes, contrôler l'action du Gouvernement et évaluer les politiques publiques, c'est un travail éminemment collectif pour lequel la représentation nationale associe des femmes et des hommes aux expériences et au parcours variés : avocats, professeurs de droit ou magistrats parfois, mais aussi médecins, agriculteurs, hommes d'entreprises, ingénieurs, employés...

Votre expérience de la présidence de groupe ? Un arbitre, un rassembleur, un pacificateur ou un simple porte-parole ?

Présider un groupe parlementaire, c'est une mission délicate mais passionnante. J'ai été appelé à diriger le plus important groupe de l'opposition parlementaire à un moment difficile de son histoire. Assumer une défaite, retrouver une unité, éviter les divisions, gérer des personnalités différentes, faire en sorte que les uns et les autres se rassemblent autour d'une même ambition politique est un travail avant tout humain et délicat.

Présider un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale c'est d'abord avoir le souci permanent d'écouter chacun des députés qui le composent, leurs préoccupations reflétant celles de leur concitoyens. Cet aspect me semble important à une époque où l'on reproche trop souvent aux élus, à la « classe politique » d'être coupée de la « société civile ». Diriger un groupe c'est organiser sa participation aux travaux de l'Assemblée en choisissant les orateurs, en répartissant les temps de paroles, en un mot c'est faire vivre la démocratie à l'échelle d'un groupe en respectant les sensibilités de chacun.

C'est aussi entendre les aspirations de la société, organiser un débat interne, permettre à chacun d'apporter sa contribution pour faire de ce groupe une véritable force de proposition.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur votre expérience de parlementaire ?

Je dois tout d'abord vous dire le profond attachement que j'éprouve pour cette maison, pour cette institution, véritable cœur de notre vie publique, ainsi que le plaisir que j'ai eu à côtoyer celles et ceux avec qui j'ai travaillé, discuté, parfois âprement, mais toujours dans le respect des personnes et avec la dignité qui convenait à ces débats.

J'ai connu depuis ma première élection législative des situations très différentes : député au sein de la majorité, ministre de l'intérieur pendant deux ans en contact permanent avec l'Assemblée nationale et le Sénat, député de l'opposition, président du groupe parlementaire le plus important de l'opposition pendant cinq ans. Ces expériences me sont précieuses dans ma mission actuelle.

Comment concevez-vous le rôle du président de l'Assemblée nationale ? Par rapport aux députés ? Par rapport à l'équilibre des pouvoirs ?

Le Président de l'Assemblée nationale se doit d'être à l'écoute de l'ensemble des députés, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition. Il est le garant du bon fonctionnement de l'Assemblée dans le respect de la Constitution et du règlement ainsi que de l'exercice des droits et devoirs de chaque groupe parlementaire. Si on a pu noter mon attachement au respect des temps de paroles, en séance publique, par les députés comme par les membres du Gouvernement, c'est précisément parce que je veux assurer concrètement le respect des droits de chacun, majorité et opposition. L'Assemblée nationale, au travers de ses débats dans l'hémicycle, doit véhiculer une image de tolérance, de respect même s'il est normal que ces débats y soient vifs et passionnés.

Il me revient de veiller à ce que les parlementaires, au sein des différents organes que compte l'Assemblée (commissions, délégations, missions d'information, ...) disposent des moyens nécessaires pour contrôler efficacement l'action gouvernementale et participer utilement au travail d'élaboration de la loi et d'évaluation de ses conséquences sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

En tant que Président de l'Assemblée nationale, élu dans un contexte de rétablissement de la cohérence au sein de l'exécutif et de regain du fait majoritaire, il m'incombe de veiller au respect des prérogatives du Parlement et de l'équilibre des pouvoirs.

Je serai attentif à ce que le Gouvernement trouve dans l'Assemblée nationale un partenaire loyal mais indispensable à la conduite de son action.

Enfin, le Président de l'Assemblée nationale a une activité internationale importante. Depuis mon élection, je me suis rendu au mois de septembre au Canada où s'est tenue une première réunion des Présidents de chambre des pays appartenant au G8, qui sera suivie d'une nouvelle rencontre à Paris l'année prochaine. Je suis allé tout récemment à Berlin à l'invitation du Président du Bundestag pour renforcer les liens de coopération entre nos deux assemblées; nous avons notamment décidé d'organiser une réunion conjointe du Bundestag et de l'Assemblée nationale à Versailles le 22 janvier 2003 pour marquer le 40^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée. Je reçois enfin de nombreuses personnalités étrangères de passage à Paris, Présidents d'Assemblée, Chefs d'Etat ou de gouvernement, ou ministres en visite officielle. Il n'y a cependant pas de diplomatie parlementaire à proprement parler, déconnectée de la diplomatie décidée et conduite par l'Exécutif; mais l'Assemblée nationale et son Président peuvent développer une action internationale au service de notre pays, par exemple, en accompagnant les démocraties récentes sur la voie de la démocratie parlementaire ou en relayant la diplomatie française dans la sphère parlementaire.

Comment concilier le principe de la représentation nationale avec l'aspiration croissante à certaines formes de démocratie directe ?

Je ne pense pas, pour ma part, que la démocratie directe, dans sa composante essentielle qui est le référendum, représente une concurrence véritablement menaçante pour le Parlement.

La possibilité pour le Président de la République de ressourcer sa légitimité et de s'assurer du soutien de la nation par le recours au référendum pour l'adoption de certains textes importants ne doit pas s'analyser comme une défiance à l'égard du Parlement. Vous noterez d'ailleurs que la pratique du référendum s'est raréfiée au cours des deux dernières décennies. Sur un sujet aussi important que le quinquennat, par exemple, c'est une bonne chose que le peuple français ait été consulté et que cette révision constitutionnelle n'ait pas été discutée seulement qu'entre parlementaires.

Quel est selon vous l'avenir du Parlement ? Que faut-il rénover ? Faut-il réformer, faut-il réviser ?

L'avenir du Parlement c'est d'apporter sa contribution à l'élaboration de bonnes lois, c'est-à-dire des lois qui ne soient pas trop nombreuses, qui n'étouffent pas les capacités d'initiative de nos concitoyens et qui soient l'expression de la politique déterminée et ambitieuse que les Français ont voulue.

Avant de réformer et réviser, il me semble important que le Parlement exploite pleinement les outils dont il dispose. Je pense, en particulier, aux organismes parlementaires qui ont été créés au cours des deux dernières décennies : délégations pour l'Union européenne, les droits des femmes, l'aménagement du territoire, offices parlementaires d'évaluation, mission d'évaluation et de contrôle. Ce sont des instruments de proposition et de contrôle dont il faut mieux faire connaître le travail. Je souhaite que le Parlement développe son action en matière d'évaluation de la législation adoptée et des politiques publiques. Il apportera ainsi sa contribution à la réforme de l'Etat qui est une des pierres angulaires de la politique menée par le Gouvernement.

L'un des enjeux importants à venir est d'affirmer le rôle des parlements nationaux dans l'élaboration de la législation européenne. Des avancées importantes sur ce thème ont déjà été obtenues par le traité d'Amsterdam. Je souhaite que les propositions qui seront issues des travaux de la conférence sur l'avenir des institutions européennes permettent de mieux associer les parlements nationaux aux institutions de l'Europe, aux travaux du Parlement européen et à la mise en œuvre des garanties du respect du principe de subsidiarité. Je voudrais également que les questions européennes, qui pour beaucoup d'entre elles ne sont plus des questions diplomatiques mais de politique intérieure, soient plus largement discutées à l'Assemblée de manière à ce que la représentation nationale puisse se réapproprier des débats qui, au cours des dernières années, lui ont progressivement échappé.

Mais l'avenir du Parlement, c'est aussi et surtout sa capacité d'assumer au mieux sa fonction de contrôle de l'exécutif et de l'administration. C'est probablement en ce domaine qu'il va falloir innover, du moins améliorer les règles qui permettent ce contrôle.

Pour citer cet entretien :

Entretien avec Jean-Louis Debré, *Parlement(s). Histoire et politique*, n°0, « Faut-il tourner le dos à la politique ? », 2003, [en ligne] : <http://parlements.org/parlements/num0_3_Debre.pdf>, (page mise en ligne le 13/09/06, consultée le --/--/--).